

Office fédéral de l'environnement OFEV / Division Eaux

« Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux »

Zones de protection des eaux souterraines, périmètres de protection des eaux souterraines et secteurs de protection des eaux (identificateurs 131,132,130)

Géodonnées de base relevant du droit de l'environnement

Documentation relative au modèle

(Version 1.2)

Identificateur officiel	Modèle de données « Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux »	
	Modèle de données pour les inscriptions dans le catalogue des géodonnées de base : 130, 131, 132	
ComInfoS	Sous-commission d'informations spécialisées « Eaux souterraines et approvisionnement en eau potable » (sous-ComInfoS « Eaux souterraines »)	
Responsable CominfoS Eaux	Urs Helg, BAFU, Abt. Wasser	
Responsable sous- ComInfoS « Eaux souterraines et approvisionnement en eau potable »	Michael Sinreich, co-responsable, OFEV, div. Hydrologie Urs Helg, co-responsable, OFEV, div. Eaux	
Membres (août 2022)	Dominik Angst, OFEV/ITV Yvonne Balzer-Kaufmann, BE Dominik Bänninger, BL Pierre Christe, VS Pierre-André Crausaz, JU Romedi Filli, SH Frédéric Guhl, OFEV Mischa Haas, LU Urs Helg, OFEV Annette Jenny, ZH Melanie Sütterlin, CGC Rolf Zürcher, COSIG	
Modélisation	V1.0 : Claude Eisenhut, Eisenhut Informatik AG, 3400 Burgdorf, ce@eisenhutinformatik.ch V1.2 : Dominik Angst dominik.angst@bafu.admin.ch	
Version	1.5.2023	

Suivi des modifications

Version	Description	Date
1.2	 Adaptations suite à la révision du modèle-cadre pour le cadastre RDPPF Suppression de LV03 	01.05.2023
1.1	 Adaptations suite à la révision de l'OEaux (la version 1.1 du modèle correspond à l'état au 1.1.2016) Adaptation de la description INTERLIS à LV95 / LV03 Adaptations suite à la révision du modèle-cadre pour le cadastre RDPPF Insertion du chapitre 7 Modèle de représentation dans la documentation 	23.10.2017
1.0	Première version du modèle de données	01.04.2014

Table des matières

1.	In	troduction	7
	1.1.	Remarque préliminaire	7
	1.2.	Bases légales	7
	1.3.	Termes et définitions tirés de la LGéo	8
2.	OI	bjectif	9
	2.1.	But des données modélisées	g
	2.2.	Objectif du modèle	9
	2.3.	Rôle du modèle	g
	2.4.	Informations publiées	10
	2.5.	Réseau suisse d'observation de l'environnement (RSO)	11
	2.6.	Adaptations dans la version 1.1 du modèle	11
3.	De	escription du modèle en prose	12
	3.1.	Zones de protection des eaux thermales	13
4.	M	odèle de données conceptuel	14
	4.1.	Diagramme de classes UML / Représentation graphique	14
	4.2.	Aperçu	14
5.	Ca	atalogue de classes d'objet	19
	A.1	Définitions	19
	A.2	Listes de codes	20
	A.2.1	DokumentTyp (type de document)	20
	A.2.2	GSBereichTyp (type de secteur de protection des eaux)	20
	A.2.3	RechtsstatusArt (type de statut juridique)	
	A.2.4	SchutzarealTyp (type de périmètre de protection)	21
	A.2.5	SchutzzoneTyp (type de zone de protection)	
	A.3	GWSZonen (zones de protection des eaux souterraines)	22

	A.3.1	Dokument (document)	22
	A.3.2	GWSAreal (périmètre de protection des eaux souterraines)	24
	A.3.3	GWSZone (zone de protection des eaux souterraines)	24
	A.3.4	Status (statut)	25
	A.4	GSBereiche (secteurs de protection des eaux)	26
	A.4.1	GSBereich (secteur de protection des eaux)	26
	A.5	TransferMetadaten (métadonnées de transfert)	26
	A.5.1	Amt (service)	26
	A.5.2	Darstellungsdienst (service de consultation)	27
	A.5.3	Datenbestand (jeu de données)	27
	A.6	LegendenEintrag (entrée de légende)	28
	A.6.1	LegendeEintrag_Zone (entrée de légende Zone)	28
	A.6.2	LegendeEintrag_Areal (entrée de légende Périmètre)	28
6.	Eta	ablissement de l'historique	28
7.	Мс	odèle de représentation	29
	7.1.	Niveau de représentation Zones de protection des eaux souterrain	nes.31
	7.2. souterr	Niveau de représentation Périmètres de protection des eaux raines	36
	7.3. Z _o	Niveaux de représentation Secteurs de protection des eaux A _u , A _d	o, Zu,
	7.4.	Statut des zones et périmètres de protection des eaux souterraine	es44
	7.5.	Principes pour la combinaison des éléments	46
8.	Fo	nction de filtre	47
9.	Str	ructure des services WMS	51
10	. Sé	curité	52
11	. Pro	otection des données	52
Αı	nnexe		53
		viations	53
_		VIGURALIA	

B) Documents référencés	53
C) Eléments facultatifs du modèle de données	54
D) Modèle de données au format INTERLIS 2	55

1. Introduction

1.1. Remarque préliminaire

Les chapitres 1 à 3 de la présente documentation ne sont volontairement pas « techniques » et sont expressément destinés également aux services cantonaux concernés en charge de la protection des eaux et des eaux souterraines.

1.2. Bases légales

LGéo

La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008. Elle a pour objectif de définir, au plan national, des standards de droit fédéral contraignants pour le relevé, la modélisation et l'échange de géodonnées¹ de la Confédération, en particulier de géodonnées de base relevant du droit fédéral. Cette loi régit par ailleurs le financement ainsi que la protection des données. Elle contient aussi une nouvelle base légale pour la gestion des données des cantons et des communes. L'accès aux données collectées et gérées par d'importants moyens s'en trouve ainsi amélioré pour les autorités, les milieux économiques et la population. Il sera possible d'utiliser les mêmes données dans les applications les plus diverses. L'harmonisation permet également de mettre en relation différentes banques de données, autorisant des évaluations simples et innovantes. La préservation de la valeur et la qualité des géodonnées doivent être assurées à long terme.

OGéo

L'ordonnance sur la géoinformation (OGéo) est entrée en vigueur en même temps que la LGéo. Elle précise cette dernière sur le plan technique et expose en annexe 1 les « Géodonnées de base relevant du droit fédéral ». L'art. 9 OGéo dispose que le service spécialisé compétent de la Confédération doit prescrire un modèle de géodonnées minimal pour chaque jeu de géodonnées (ann. 1 OGéo). L'OFEV est le service spécialisé compétent de la Confédération pour les jeux de géodonnées de base dans le domaine de l'environnement. Si l'exécution des dispositions correspondantes est du ressort des cantons, le modèle de données est élaboré en collaboration avec ces derniers, de même que les modèles de représentation.

Valeur juridique

Des modèles de géodonnées minimaux décrivent le noyau commun d'un jeu de géodonnées (niveau fédéral), sur lequel peuvent se greffer des modèles de données élargis (niveau cantonal ou communal). Le modèle de géodonnées minimal décrit ci-après est contraignant en tant que modèle de transfert pour les cantons², qui sont libres d'y intégrer des informations supplémentaires.

¹ Termes conformes à la LGéo, art. 3

² Cf. chap. 2.3

RDPPF

Les inscriptions 131 (zones de protection des eaux souterraines) et 132 (périmètres de protection des eaux souterraines) dans le catalogue des géodonnées de base font partie du cadastre RDPPF, conformément à l'ordonnance du 2 septembre 2009 sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP). Ces inscriptions ont été jugées hautement prioritaires dans le catalogue des géodonnées de base et le délai d'élaboration des modèles a été fixé à 2012.

1.3. Termes et définitions tirés de la LGéo

Les termes de la LGéo utilisés ci-après sont définis comme suit³ :

Géodonnées

Données à référence spatiale qui décrivent l'étendue et les propriétés d'espaces et d'objets donnés à un instant donné, en particulier la position, la nature, l'utilisation et le statut juridique de ces éléments (exemple : cartes routières numériques, listes d'adresses des calculateurs d'itinéraires).

Géodonnées de base

Géodonnées qui se fondent sur un acte législatif fédéral, cantonal ou communal (exemple : mensuration officielle, plan de zone à bâtir, inventaire des hauts-marais).

Géodonnées de référence

Géodonnées classées comme telles dans l'annexe 1 OGéo.

³ Art. 3 LGéo [http://www.admin.ch/ch/f/rs/510 62/a3.html]

2. Objectif

2.1. But des données modélisées

Le but des données décrites dans le modèle « Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux » découle principalement de la législation spécialisée :

- loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux), état au 1er janvier 2011;
- ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux), état au 1er août 2011.

Instructions pratiques pour la protection des eaux souterraines

La législation spécialisée est concrétisée dans de nombreuses aides à l'exécution. Nous n'en mentionnons qu'une seule ici, les « Instructions pratiques pour la protection des eaux souterraines » [1], à titre de document de référence. Elles couvrent tous les éléments du modèle et en décrivent les objectifs. Par ailleurs, elles expliquent dans le détail l'importance juridique des éléments des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux et proposent des méthodes en vue de délimiter les secteurs et zones de protection sur le terrain.

2.2. Objectif du modèle

Les buts spécifiques suivants ont été définis pour le présent modèle – outre l'objectif de la conformité aux prescriptions de la LGéo et de l'OGéo :

- Le modèle de données minimal « Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux » au format INTERLIS 2 est applicable, mûri et rallie une majorité. Il comprend au moins les inscriptions 130, 131, 132 dans le catalogue des géodonnées de base.
- Le modèle de données doit créer une base légale conforme au droit fédéral dans le domaine des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux pour l'utilisation dans le cadastre RDPPF et comme fondement du modèlecadre RDPPF.

2.3. Rôle du modèle

Le présent modèle est un modèle de données *conceptuel* au sens de la LGéo. Il décrit, sous l'angle technique et en particulier du point de vue de la Confédération, les éléments des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux, leur

structure et leurs relations. Par ailleurs, il définit les exigences minimales nécessaires pour respecter l'OCRDP.

Le présent modèle de données prescrit comment les données doivent être fournies et échangées pour respecter la LGéo et la législation spécialisée. Ce n'est donc ni un modèle de données logique, ni un modèle de production, ni un schéma de données physique fixant les structures des tables pour un SIG ou une banque de données⁴. Par conséquent, il n'est pas absolument nécessaire d'adapter les solutions logicielles déjà utilisées aussi longtemps que les exigences techniques du modèle (p. ex. au moyen d'une interface) sont remplies. Le modèle ne prescrit donc pas non plus comment organiser la représentation sur les masques d'écran. C'est au service compétent de décider dans quelle mesure le modèle conceptuel doit éventuellement aussi servir de base pour la gestion interne des données.

Les modalités de transfert des données avec XML découlent du présent modèle de données et des règles de codage d'INTERLIS.

Tous les attributs, classes, associations et valeurs d'énumérations doivent être implémentés dans le logiciel de façon équivalente (à l'exception des éléments optionnels mentionnés dans l'annexe C).

Les documents⁵ de swisstopo et de la COSIG fournissent de plus amples informations sur les modèles de données à élaborer dans le contexte de la LGéo.

2.4. Informations publiées

Publication des données

Les données décrites dans le modèle sont publiques, comme le dispose la législation spécialisée : conformément à l'art. 30 OEaux, les cantons établissent des cartes de protection des eaux et les adaptent en fonction des besoins. Les cartes de protection des eaux sont accessibles au public.

Selon la LGéo, les cantons sont responsables de la publication des données relevant de leur territoire. Ils sont notamment tenus de mettre sur pied les services de consultation et de téléchargement requis.

Les autres produits de géodonnées établis par l'OFEV à partir des données cantonales décrites ici ne font pas partie du présent modèle, mais sont mis à la disposition des cantons si ceux-ci le demandent. La publication de ces produits dérivés n'est régie ni par la LGéo ni par l'OGéo et est négociée séparément avec les cantons.

⁴ En revanche, on peut très bien établir un schéma de banque de données logique découlant du modèle de données à l'aide d'outils adéquats.

⁵ http://www.geo.admin.ch/internet/geoportal/fr/home/topics/geobasedata/models.html

2.5. Réseau suisse d'observation de l'environnement (RSO)

Réseau suisse d'observation de l'environnement RSO

Comme les paramètres RSO seront remplacés par des indicateurs OFEV (en cours d'élaboration), ils n'ont pas été attribués aux éléments du modèle décrits ici.

2.6. Adaptations dans la version 1.1 du modèle

Les zones de protection des eaux souterraines S_h et S_m ont été intégrées au modèle. À l'intérieur d'un périmètre, tous les types de zones de protection sont désormais admis en tant que futures zones de protection.

Les secteurs de protection des eaux A, B et C relevant de l'ancien droit (OEaux 1972) sont obsolètes et ont été supprimés du modèle.

3. Description du modèle en prose

Le modèle décrit les éléments des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux qui figurent typiquement sur les cartes cantonales de protection des eaux. Il s'agit du secteur de protection des eaux A_u et A_o , des zones et périmètres de protection des eaux souterraines ainsi que des secteurs d'alimentation Z_u et Z_o . D'un point de vue technique, il est judicieux de décrire au moins les éléments susmentionnés dans un seul modèle et de les mettre en relation. Pour une définition plus détaillée des zones, périmètres et secteurs de protection, veuillez vous référer aux Instructions pratiques [1].

En revanche, les résurgences et tous les types d'installations techniques de captage et d'alimentation des eaux souterraines sont décrits dans un modèle de données indépendant, même s'ils sont souvent aussi représentés sur les cartes de protection des eaux.

Quand les éléments des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux sont encore davantage subdivisés, comme dans les zones de protection des eaux souterraines par exemple, le modèle n'énumère que les types prévus selon le droit fédéral. Dans le cas des zones de protection des eaux souterraines, il s'agit de S1, S2, S3 S_h , S_m et « Z_u au lieu de S3 ou S_m ». Mais il est possible d'indiquer une typologie cantonale.

S'agissant des zones et périmètres de protection, le modèle décrit (et exige) quelques indications en plus sur la prescription légale à la base de la zone ou du périmètre de protection, ce qui n'est pas le cas pour les secteurs de protection des eaux. Il convient d'indiquer entre autres le type de prescription fédérale, son titre, le numéro officiel, la date de publication, etc.

Pour l'OFEV – mais pas seulement – l'indication du statut juridique d'une zone ou éventuellement d'un périmètre de protection est cruciale. Le modèle requiert ici des indications minimales sur le statut et la date de l'entrée en vigueur définitive d'une zone ou d'un périmètre de protection. Le statut dit uniquement si un élément est définitif ou non. Mais, comme pour le type de zone de protection, il est possible d'indiquer une désignation spécifique au canton.

Dans le modèle, la géométrie des différents éléments des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux est définie (« SURFACE ») de telle façon que des chevauchements soient possibles. Le modèle ne prescrit pas comment délimiter les

surfaces des zones de protection des eaux souterraines entre elles. De manière générale, les services compétents doivent fournir des polygones sans trous.

3.1. Zones de protection des eaux thermales

Certains cantons disposent d'aquifères thermaux et de sources thermales naturelles, qui représentent un objet de protection important bien qu'ils ne soient pas explicitement concernés par les mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux selon le droit fédéral. Ces captages d'eaux thermales peuvent néanmoins être soumis à des règlements cantonaux ou communaux (p. ex. par la délimitation de zones de protection des eaux thermales reportées sur les plans d'affectation communaux). Les zones de protection des eaux thermales impliquent donc des restrictions d'utilisation qui nécessiteraient une inscription au cadastre RDPPF. Cette problématique a été soulevée par la sous-ComInfoS « Eaux souterraines », mais a volontairement été laissée de côté en attendant un prochain remaniement du modèle de géodonnées minimal.

4. Modèle de données conceptuel

4.1. Diagramme de classes UML / Représentation graphique

Le modèle UML est la représentation graphique du modèle de données conceptuel. Les éléments du modèle, leurs caractéristiques et relations sont représentés à l'aide de diagrammes de classes UML. Des légendes et clés de lecture utiles sont publiées en ligne, p. ex. dans la rubrique « Brève introduction à UML »⁶.

4.2. Aperçu

La signification des différentes classes et attributs découle en majeure partie directement de la législation spécialisée. De plus, la sémantique des éléments du modèle est encore précisée dans le catalogue de classes d'objets au chapitre 5.

Le modèle « Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux » comprend les secteurs de protection des eaux et les zones de protection des eaux souterraines. Ils sont modélisés en deux thèmes autonomes (TOPICS) et peuvent donc être transférés indépendamment l'un de l'autre. En outre, des structures sont définies pour les métadonnées dans un TOPIC.

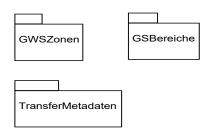


Fig. 1 : Aperçu des trois thèmes (TOPICS) du modèle « Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux »

Les zones et périmètres de protection des eaux souterraines sont définis dans le thème *GWSZonen*. Le thème *GSBereiche* comprend les secteurs de protection des eaux particulièrement menacés (Au, Ao, Zu, Zo) et le secteur üB. Le thème *TransferMetadaten* définit les indications sur le service compétent et le service de consultation (des données).

http://www.geo.admin.ch/internet/geoportal/fr/home/topics/geobasedata/models.html

^{6 «} Brève introduction à UML »; sous

Thème / Topic GWSZonen

La classe *GWSZone* comprend tous les attributs spécifiques aux zones de protection des eaux souterraines. La classe *GWSAreal* englobe les attributs spécifiques aux périmètres de protection des eaux souterraines. La classe *Status* comprend les attributs donnant des informations sur l'état juridique d'une zone ou d'un périmètre de protection.

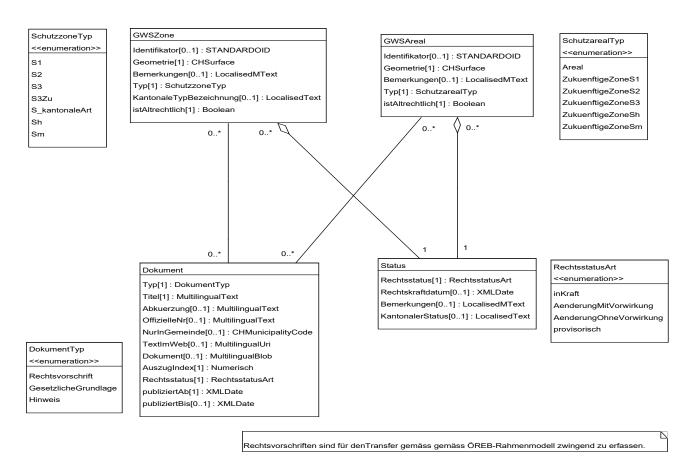


Fig. 2 : Aperçu du thème / TOPIC GWSZonen

Pour chaque *GWSZone*, il existe aucun, un ou plusieurs documents ainsi qu'un statut exactement. Chaque *GWSZone* a une géométrie surfacique pouvant se recouper avec d'autres.

Pour chaque *GWSAreal*, il existe aucun, un ou plusieurs documents ainsi qu'un statut exactement. Chaque *GWSAreal* a une géométrie surfacique pouvant se recouper avec d'autres.

L'association « Rechtsvorschrift » permet d'attribuer le règlement relatif aux zones de protection (une prescription légale dans le cadastre RDPPF) à une zone de protection des eaux souterraines. L'association « Hinweis » permet d'attribuer d'autres documents (p. ex. loi cantonale sur la protection des eaux, arrêté du conseil d'Etat, plans originaux scannés, etc.) à un règlement relatif aux zones de protection.

La classe *Dokument* n'est donc pas utilisée uniquement pour les prescriptions légales, mais aussi pour les bases légales ou d'autres remarques. Les documents supplémentaires peuvent avoir un autre statut que la prescription légale (qui a le même statut juridique que celui de la *GWSZone* ou du *GWSAreal* attribués).

L'association « Rechtsvorschrift » est obligatoire pour l'échange conforme au modèle-cadre pour le cadastre RDPPF, mais n'est pas nécessaire pour l'échange pur de données techniques.

Thème / Topic GSBereiche

GSBereich

Identifikator[0..1]: STANDARDOID

Geometrie[1]: CHSurface

Typ[1]: GSBereichTyp

KantonaleTypBezeichnung[0..1]: LocalisedText

Bemerkungen[0..1]: LocalisedMText

GSBereichTyp

Ao

Au

Zo

Zu

UB

Fig. 3 : Aperçu du thème / TOPIC GSBereiche

Chaque GSBereich a une géométrie surfacique pouvant se recouper avec d'autres.

Métadonnées de transfert

Les métadonnées de transfert complètent les données techniques en tant que telles. Elles sont nécessaires pour que la transformation des données dans la structure de transfert du modèle-cadre pour le cadastre RDPPF conformément au présent modèle s'effectue de façon homogène et automatique (pour diverses formes d'organisation au sein des cantons).

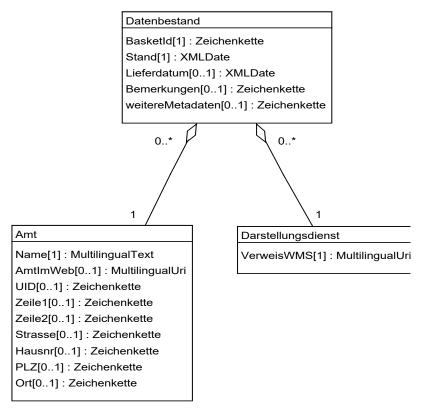


Fig. 4 : Métadonnées de transfert

L'attribut *BasketId* est un renvoi technique (« clé étrangère ») au jeu de données correspondant (via l'attribut XML BID dans le fichier de transfert XML). Exemple (fragment d'un fichier de transfert XML) :

Entrée de légende

Un *DarstellungsDienst* comprend également les entrées de légende, de manière à ce que la légende puisse être représentée de façon homogène indépendamment du service responsable des géodonnées minimales (p. ex. par l'organisation du cadastre dans l'extrait statique). Ces informations ne font pas partie du modèle spécialisé « Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux » et ne sont pas non plus nécessaires pour l'échange entre spécialistes. Un modèle INTERLIS supplémentaire a donc été défini pour permettre l'échange de ces informations via

le service de transfert RDPPF. Les contenus ont été tirés d'une part du modèle « Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux », d'autre part d'un fichier de transfert XML mis à disposition par l'OFEV.

Une entrée de légende a été définie pour les zones de protection des eaux souterraines et une autre pour les périmètres de protection des eaux souterraines.

LegendeEintrag_Zone

Symbol_Zone[1]: Andere

LegendeText_Zone[1] : MultilingualText ArtCode_Zone[1] : SchutzzoneTyp LegendeEintrag_Areal

Symbol_Areal[1] : Andere

LegendeText_Areal[1] : MultilingualText
ArtCode_Areal[1] : SchutzarealTyp

Fig. 5 : Vue d'ensemble des entrées de légende

5. Catalogue de classes d'objet

Le catalogue de classes d'objet représente les classes et leurs attributs (résultant des diagrammes de classes UML) sous forme de table. Les associations et extrémités d'association n'y sont pas mentionnées (sauf si l'association a elle-même des attributs)⁷.

A.1 Définitions

Nom de la valeur (pour les listes de codes) ou de l'attribut (pour

les caractéristiques).

Classe Une classe est une quantité d'objets de même type possédant les

mêmes caractéristiques. Chaque caractéristique est décrite par un attribut. Une classe est représentée par un rectangle dans UML.

Type Le type décrit le domaine de valeurs admis pour un attribut d'une

classe. Les types suivants sont possibles :

0..10 : plus petit et plus grand nombre possible

Chaîne de caractères : texte libre

Nom d'une liste de codes : liste de valeurs prédéfinies (liste de

codes), p. ex. GSBereichTyp.

Nom d'un domaine de valeurs, p. ex. STANDARDOID

Cardinalité Nombre de valeurs pour un attribut, p. ex. :

0..1: aucune ou une valeur (= facultatif)

1 : une valeur (= obligatoire)

0..*: aucune, une ou plusieurs valeurs

⁷ En cas de contradiction entre la documentation relative au modèle et le texte INTERLIS, le texte INTERLIS fait foi pour les définitions figurant formellement dans ce dernier.

A.2 Listes de codes

A.2.1 *DokumentTyp* (type de document)

Liste de codes permettant de différencier le type de document (selon art. 3, let. c, d, e, OCRDP).

Nom	Description	
Rechtsvorschrift	Règlements, prescriptions, etc. concrets et généraux	
(prescription légale)	(général parce que la personne n'est pas connue, concret	
	parce que la référence spatiale est définie au moyen	
	d'une carte) qui, avec la définition géométrique exacte	
	comme unité, décrivent directement la restriction à la	
	propriété foncière et ont été adoptés dans le cadre de la	
	même procédure. Les prescriptions légales font partie du	
	cadastre RDPPF. Exemple concret dans le contexte : un	
	règlement concernant les zones de protection.	
Gesetzliche~	Lois, ordonnances, règlements, etc. abstraits et généraux	
Grundlage	(général parce que la personne n'est pas connue, abstrait	
(base légale)	parce que le périmètre n'est pas défini au moyen d'une	
	carte), arrêtés à l'échelon fédéral, cantonal ou communal	
	et qui ne constituent que des bases légales générales	
	pour la restriction à la propriété foncière. Les bases	
	légales ne font pas partie du cadastre RDPPF, mais ce	
	dernier contient des remarques sur les bases légales	
	correspondantes.	
	Exemple concret dans le contexte : une loi cantonale de	
	protection des eaux.	
Hinweis	Remarques et informations complémentaires permettant	
(remarques)	de mieux comprendre les restrictions de droit public à la	
	propriété foncière.	
	Exemple concret de document : des plans originaux	
	scannés.	

A.2.2 GSBereichTyp (type de secteur de protection des eaux)

Liste de codes servant à différencier le type de secteur de protection des eaux.

Nom	Description
Ao	Secteur A₀ de protection des eaux selon ch. 112, ann. 4, OEaux
Au	Secteur A_u de protection des eaux selon ch. 111, ann. 4, OEaux
Zo	Aire d'alimentation Z₀ selon ch. 114, ann. 4, OEaux (selon
	art. 29, secteur particulièrement menacé)
Zu	Aire d'alimentation Z_u selon ch. 113, ann. 4, OEaux (selon
	art. 29, secteur particulièrement menacé)

A.2.3 RechtsstatusArt (type de statut juridique)

Liste de codes indiquant si une zone ou un périmètre de protection des eaux souterraines est en vigueur. Les objets supprimés ne font pas partie des données décrites par ce modèle et ne doivent pas être transférés.

Nom	Description
inKraft	La zone ou le périmètre est en vigueur.
AenderungMitVorwirkung	La restriction à la propriété foncière est en
	cours de modification et revêt un effet
	contraignant ex ante (art. 8b OCRDP)
AenderungOhneVorwirkung	La restriction à la propriété foncière est en
	cours de modification mais ne revêt pas d'effet
	contraignant ex ante (art. 8b OCRDP)
provisorisch	Tous les autres types d'états de l'élément qui
	ne sont pas exprimés par les trois états ci-
	dessus doivent être déclarés « provisorisch ».
	La désignation exacte du statut peut être
	indiquée dans l'attribut <i>KantonalerStatus</i> .
	Los objets avant la statut « provisorisch » po
	Les objets ayant le statut « provisorisch » ne
	sont pas transférés dans le cadastre RDPPF.

A.2.4 SchutzarealTyp (type de périmètre de protection)

Liste de valeurs permettant de différencier le type de périmètre de protection des eaux souterraines.

Nom	Description	
Areal	Périmètre de protection des eaux souterraines selon	
	ch. 13, ann. 4, OEaux	
ZukuenftigeZoneS1	Si position et étendue connues, future zone de	
	protection S1 selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux	
ZukuenftigeZoneS2	Si position et étendue connues, future zone de	
	protection S2 selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux	
ZukuenftigeZoneS3	Si position et étendue connues, future zone de	
	protection S3 selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux	
ZukuenftigeZoneSh	Si position et étendue connues, future zone de	
	protection S _h selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux	

ZukuenftigeZoneSm	Si position et étendue connues, future zone de	
	protection S _m selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux	

A.2.5 SchutzzoneTyp (type de zone de protection)

Liste de valeurs permettant de différencier le type de zone de protection des eaux souterraines.

Nom	Description	
S1	Zone S1 de protection des eaux souterraines selon ch. 122, ann. 4, OEaux	
S2	Zone S2 de protection des eaux souterraines selon ch. 123, ann. 4, OEaux	
S 3	Zone S3 de protection des eaux souterraines selon ch. 124, ann. 4, OEaux	
S3Zu	Aire d'alimentation Z_u à la place de S3 ou S_m dans les régions karstiques ; selon ch. 121, ann. 4, al. 1, let. b, OEaux	
S_kantonaleArt	Tous les types de zones de protection cantonales spécifiques non couverts par les types ci-dessus doivent être appelés <i>S_kantonaleArt</i> . La désignation cantonale du type peut être indiquée dans l'attribut <i>kantonaleTypBezeichnung</i> , p. ex. « zone de protection sommaire » ou « S4 ».	
Sm	Zone de protection des eaux souterraines S_m selon ch. 125, ann. 4, OEaux	
SH	Zone de protection des eaux souterraines S _h selon ch. 125, ann. 4, OEaux	

A.3 GWSZonen (zones de protection des eaux souterraines)

A.3.1 Dokument (document)

Un *Dokument* qui n'est plus en vigueur ne fait plus partie d'un jeu de données conformément au présent modèle de données.

Condition: TextImWeb ou Dokument doit exister.

Nom	Description	Cardinalité	Туре
Тур	Prescription légale, remarque	1	DokumentTyp
	ou base légale		

Titel	Titre (ou titre abrégé) du document, p. ex. « Baureglement Thun, vom 06.2002 » ou « Loi sur la protection des eaux »	1	MultilingualText
Abkuerzung	Abréviation de la loi ; p. ex. « LEaux »	01	MultilingualText
OffizielleNr	Numéro officiel de la loi ; p. ex. « RS 814.20 »	01	MultilingualText
NurInGemein de	Numéro OFS s'il s'agit d'une prescription communale, p. ex. « 942 ». Si l'indication manque, c'est une prescription fédérale ou cantonale.	01	CHMunicipality~ Code
TextlmWeb	Renvoi au document en ligne ; p. ex. « http://www.admin.ch/ch/d/s r/c814_20.html »	01	MultilingualUri
Dokument Auszuglndex	Document au format PDF Nombre ordinaire pour le classement dans l'extrait	01 1	MultilingualBlob Nombre
Rechtsstatus	Indique si le document est en vigueur. Seuls les éléments en vigueur sont transférés dans le modèle-cadre du cadastre RDPPF.	1	RechtsstatusArt
publiziertAb	Date à partir de laquelle cet élément paraît dans des extraits. Le service compétent définit à partir de quand une zone et un règlement de protection paraissent / sont publiés dans le cadastre RDPPF. La procédure exacte est en fin de compte fixée par le canton. Cette date n'est pas toujours identique à celle de l'approbation.	1	XMLDate

publiziertBis	Date jusqu'à laquelle	0 1	XMLDate
	l'élément apparaît dans les		
	extraits.		

A.3.2 *GWSAreal* (périmètre de protection des eaux souterraines)

Nom	Description	Cardinalité	Туре
Identifikator	Identificateur univoque (au	01	STANDARDOID
	niveau suisse) de l'objet		
Geometrie	Géométrie du périmètre de protection des eaux souterraines.	1	CHSurface
	De manière générale, des		
	géométries de polygones		
	sans trous doivent être		
	fournies.		
Bemerkungen	Autres remarques	01	LocalisedMText
	éventuelles		
Тур	Type de périmètre de	1	SchutzarealTyp
	protection des eaux		
	souterraines selon liste de codes définie		
istAltrechtlich	Statut caractérisant tous les	1	Booléen
	objets légalement valables		
	mais ne correspondant pas		
	encore aux exigences		
	légales actuelles (OEaux		
	1998)		

A.3.3 GWSZone (zone de protection des eaux souterraines)

Nom	Description	Cardinalité	Туре
Identifikator	Identificateur univoque (au	01	STANDARDOID
	niveau suisse) de l'objet		
Geometrie	Géométrie de la zone de	1	CHSurface
	protection des eaux		
	souterraines. De manière		
	générale, des géométries		

	de polygones sans trous		
	doivent être fournies.		
Bemerkungen	Autres remarques	01	LocalisedMText
	éventuelles		
Тур	Type de zone de	1	SchutzzoneTyp
	protection des eaux		
	souterraines selon liste de		
	codes définie		
KantonaleTyp~	Eventuellement	01	LocalisedText
Bezeichnung	désignation cantonale		
	originelle du type de zone		
	de protection des eaux		
	souterraines		
istAltrechtlich	Statut caractérisant tous	1	Booléen
	les objets légalement		
	valables mais ne		
	correspondant pas encore		
	aux exigences légales		
	actuelles		

A.3.4 Status (statut)

Condition : la date de l'entrée en vigueur est obligatoire si *Rechtsstatus* (statut juridique) est *inKraft* (en vigueur).

Nom	Description	Cardinalité	Туре
Rechtsstatus	Indique si une zone	1	RechtsstatusArt
	ou un périmètre est		
	en vigueur ou non		
Rechtskraftdatum	Date de l'entrée en	01	XMLDate
	vigueur		
Bemerkungen	Autres remarques	01	LocalisedMText
	éventuelles		
KantonalerStatus	Eventuellement	01	LocalisedText
	désignation		
	cantonale originelle		
	du type de statut		
	juridique		

A.4 GSBereiche (secteurs de protection des eaux)

A.4.1 GSBereich (secteur de protection des eaux)

Nom	Description	Cardinalité	Туре
Identifikator	Identificateur univoque (au	01	STANDARDOID
	niveau suisse) de l'objet		
Geometrie	Géométrie du secteur de	1	CHSurface
	protection des eaux.		
	De manière générale, des		
	géométries de polygones		
	sans trous doivent être		
	fournies.		
Тур	Type de secteur de	1	GSBereichTyp
	protection des eaux selon		
	liste de codes définie		
KantonaleTyp	Eventuellement désignation	01	LocalisedText
~ Bezeichnung	cantonale originelle du type		
	de secteur de protection		
	des eaux, p. ex.		
	« interdiction des sondes		
	terrestres »		
Bemerkungen	Autres remarques	01	LocalisedMText
	éventuelles		

A.5 TransferMetadaten (métadonnées de transfert)

A.5.1 Amt (service)

Amt désigne l'unité organisationnelle au sein de l'administration publique, p. ex. un service responsable des géodonnées de base.

Nom	Description	Cardinalité	Туре
Name	Nom du service, p. ex. « Office	1	Texte
	des affaires communales et de		multilingue
	l'organisation du territoire du		
	canton de Berne »		
AmtlmWeb	Renvoi au site Internet du	01	URI
	service, p. ex.		
	« http://www.jgk.be.ch/site/agr/ »		
UID	Numéro d'identification des	01	Chaîne de
	entreprises, permettant		caractères

	d'identifier chaque service responsable de façon univoque		
Zeile1	Adresse : ligne supplémentaire	01	Chaîne de caractères
Zeile2	Adresse : ligne supplémentaire	01	Chaîne de caractères
Strasse	Rue	01	Chaîne de caractères
Hausnr	Numéro	01	Chaîne de caractères
PLZ	СР	01	Chaîne de caractères
Ort	Lieu	01	Chaîne de caractères

A.5.2 Darstellungsdienst (service de consultation)

Nom	Description	Cardinalité	Туре
VerweisWMS	WMS GetMap-Request	1	URI
	(pour la communication de		
	machine à machine), y		
	compris tous les paramètres		
	requis		

A.5.3 Datenbestand (jeu de données)

Nom	Description	Cardinalité	Туре
BasketId	Renvoi technique au jeu	1	Chaîne de
	de données (via l'attribut		caractères
	XML BID)		
Stand	Etat des données dans le	1	XMLDate
	jeu de données référencé		
Lieferdatum	Date de la livraison du jeu	01	XMLDate
	de données		
Bemerkungen	Autres remarques	01	Chaîne de
	éventuelles		caractères
weitereMeta~	Renvoi à d'autres	01	URI
daten	métadonnées lisibles par		
	machine (XML)8		

 $^{^{8}}$ P. ex. « http://www.geocat.ch/geonetwork/srv/eng/xml.metadata.get?id=360378 »

A.6 LegendenEintrag (entrée de légende)

A.6.1 LegendeEintrag_Zone (entrée de légende Zone)

Nom	Description	Cardinalité	Туре
Symbol_Zone	Symbole de la zone	1	BLACKBOX
	correspondante en code		BINARY
	binaire		
LegendeText_Z	Description des zones,	1	MultilingualText
one	multilingue		
ArtCode_Zone	Type de zone de	1	SchutzzoneTyp
	protection des eaux		
	souterraines selon liste		
	de codes définie		

A.6.2 LegendeEintrag_Areal (entrée de légende Périmètre)

Nom	Description	Cardinalité	Туре
Symbol_Areal	Symbole du périmètre	1	BLACKBOX
	correspondant en code		BINARY
	binaire		
LegendeText_A	Description des zones,	1	MultilingualText
real	multilingue		
ArtCode_Areal	Type de périmètre de	1	SchutzarealTyp
	protection des eaux		
	souterraines selon liste de		
	codes définie		

6. Etablissement de l'historique

Le modèle de données ne prévoit aucun élément spécifique pour l'établissement de l'historique. Lors de chaque modification entrée en force, les données actuelles peuvent être exportées dans INTERLIS conformément au présent modèle et le fichier de transfert peut être conservé en lieu sûr⁹ avec le modèle de données pour qu'il soit possible de récupérer une version historique en important ultérieurement ce fichier de transfert. Le service compétent peut aussi établir l'historique d'une autre manière équivalente¹⁰.

⁹ De manière équivalente à une archive papier.

¹⁰ P. ex. à l'intérieur de la banque de données, avec un modèle de données plus détaillé.

7. Modèle de représentation

Le modèle de représentation pour le modèle de géodonnées minimal a force obligatoire pour la représentation au niveau suisse des données dans l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Pour les cantons, il a valeur de recommandation.

Le modèle de représentation s'inspire des cartes de la protection des eaux, dont la conception est assez uniforme sur l'ensemble de la Suisse. Il est axé sur un effet de reconnaissance aussi élevé que possible et une interprétation intuitive des symboles.

En principe, le type d'un élément (p. ex. type de la zone de protection) est visualisé au moyen de différentes couleurs ou hachures, tandis que la bordure continue ou discontinue de l'élément en question indique son état. Plus une couleur est foncée au sein d'une catégorie, plus les restrictions d'utilisation sont importantes.

Le jeu de couleurs suivant s'applique :

Zones de protection des eaux souterraines	Tons bleus
Secteurs de protection des eaux	Tons rouges
Périmètres et futures zones de protection	Bleu-vert
Aires d'alimentation	Violet

Les types de zones de protection cantonales spécifiques non prévus par le droit fédéral, et qui n'apparaissent donc pas dans l'énumération en tant que *S kantonaleArt*, sont représentés uniformément en bleu acier.

Terminologie correcte dans les formats de sortie lisibles par l'homme

Les niveaux de représentation (couches, « layers »), les attributs qui y sont rattachés et les valeurs de ces attributs doivent être nommés et représentés dans la langue de l'utilisateur et en utilisant les termes corrects tirés de la législation. À condition que cela soit possible techniquement, les indices (Zu, Zo, Sh, Sm, p. ex.) doivent être transcrits correctement. Absolument aucun code (« S3Zu », « istAltrechtlich », « True ») ne doit être utilisé dans les canaux de sortie lisibles par l'homme (infos sur les fonctionnalités, fenêtres d'information, légendes, infos sur les objets, p. ex.) ni dans les produits qui pourraient être dérivés de l'INDG pour les utilisateurs. Si le format du produit dérivé ne permet pas de nommer correctement les attributs, par exemple parce que le nombre de signes est limité, il est possible d'employer la désignation utilisée dans le modèle ou une abréviation qui respecte le sens de la désignation.

La langue principale des produits qui pourraient être dérivés de l'INDG est l'allemand.

7.1. Niveau de représentation Zones de protection des eaux souterraines

Désignation : « Zones de protection des eaux souterraines »

Combinée à la classe Statut, la classe GWSZonen constitue le niveau de représentation (couche, ou « layer ») et le produit dérivé de l'INDG Zones de protection des eaux souterraines. Dans les portails (p. ex. map.geo.tg.ch ou map.geo.gl.ch), toutes les représentations surfaciques de cette classe doivent apparaître avec une opacité de 60 %, dans les services de consultation (p. ex. WMS) avec une opacité de 100 % (surface pleine).

Les valeurs de couleur indiquées ci-dessous se rapportent à des tores (anneaux) exclusifs (ce qui signifie qu'une surface d'un certain type ne couvre aucune autre surface du même niveau de représentation). Si toutefois les zones de protection sont disponibles comme surfaces unies, il convient de placer les zones présentant la restriction d'utilisation la plus importante tout en haut dans le niveau de représentation (c.-à-d. S1 sur S2 sur S3, etc.). En outre, il faut quelque peu éclaircir les tons bleus, afin que les couleurs donnent la même impression que dans les illustrations suivantes. Les éventuelles hachures de surfaces sous-jacentes peuvent dans ce cas transparaître dans les surfaces situées en dessus.

Code	Signification Texte de la légende	Symbole	Description	Exemple (en partie réel, en partie fictif)	HSV
S1	Zone de protection des eaux souterraines S1 selon ch. 122, ann. 4, OEaux « Zone de protection des eaux souterraines S1 »		Bleu foncé, bordure bleu foncé	Hinter Albis Muller Albis Albisorum	Surface : 220/100/70 Bordure : 240/100/50
S2	Zone de protection des eaux souterraines S2 selon ch. 123, ann. 4, OEaux « Zone de protection des eaux souterraines S2 »		Bleu, bordure bleu foncé		Surface : 215/80/100 Bordure : 240/100/50

S3	Zone de protection des eaux souterraines S3 selon ch. 124, ann. 4, OEaux « Zone de protection des eaux souterraines S3 »	Bleu clair, bordure bleu foncé		Surface : 215/30/100 Bordure : 240/100/50
S3Zu (exemple fictif)	Aire d'alimentation Z _u au lieu de S3 ou S _m selon ch. 121, ann. 4, al.1, let. b, OEaux « Aire d'alimentation Z _u au lieu de S3 ou S _m »	Hachures espacées bleu très foncé sur fond bleu clair, orientation NE-SW, bordure bleu foncé Fond comme S3	Gros Verron Say ta Cote	Fond: 215/30/100 Bordure: 240/100/50 Hachures: 240/100/50

S_kantonaleArt	Types de zones de protection des eaux souterraines non prévus par le droit fédéral (« S4 », « S général », etc.) « Types de zones de protection non prévus par le droit fédéral »	Bleu acier, bordure noire	Herritis 328 Graustei 7 Gruohubel 9/5 Krienseregg Alexritis 8 Krienseregg Alexritis 8 Foremos 10/4	Surface :210/65/72 Bordure : 0/0/0
Sh (exemple fictif)	Zone de protection des eaux souterraines S _h selon ch. 125, ann. 4, OEaux « Zone de protection des eaux souterraines S _h »	Hachures blanches sur fond bleu foncé, orientation NW-SE (teinte du fond comme S2)	Sous Rose Forêt	Fond: 215/80/90 Bordure: 215/100/90 Hachures: 0/0/100
Sm (exemple fictif)	Zone de protection des eaux souterraines S _m selon ch. 125, ann. 4, OEaux « Zone de protection des eaux souterraines S _m »	Hachures blanches sur fond bleu clair, orientation NO-SE (teinte du fond comme S3)	74	Fond : 215/30/100 Bordure : 215/100/90 Hachures : 0/0/100

Informations à donner sur les objets et terminologie

Classe	Attribut	Désignation de l'attribut	Valeurs	Sortie
GWSZone	Тур	Туре	S1	Zone S1 de protection des eaux souterraines
			S2	Zone S2 de protection des eaux souterraines
			S3	Zone S3 de protection des eaux souterraines
			S3Zu	Secteur d'alimentation Z_u au lieu d'une zone S3 ou S_m
			S_kantonaleArt	Type de zone de protection non prévus par le droit smfédéral
			Sm	Zone de protection des eaux souterraines S _m
			Sh	Zone de protection des eaux souterraines Sh
GWSZone	KantonaleTypBezeichnung	Désignation	LocalisedText	= LocalisedText
		cantonale du		
		type		
GWSZone	istAltrechtlich	Zone de	True	Oui
		protection	False	Non
		relevant de		
		l'ancien droit		
Status	Rechtsstatus	Statut juridique	inKraft	En vigueur
			provisorisch	Pas en vigueur
Status	KantonalerStatus	Désignation du	LocalisedText	= LocalisedText
		statut cantonale		
Status	Rechtskraftdatum	Date de l'entrée	XMLDate	"YYYY-MM-DD"
		en vigueur		
GWSZone	Bemerkungen	Remarques	LocalisedMText	= LocalisedMText

OFEV 2023	Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux : application de la LGéo	35

Informations complémentaires sur les objets dans l'INDG

Attribut INDG « Kanton »	Canton	Sigle du canton en deux lettres : « AG ». « AI ». « AR »
Attribut INDO « Ranton »	Caritori	Sigle du caritoir en deux lettres . « AG », « Al », « Al »,

Dans les produits qui pourraient être dérivés de l'INDG pour les utilisateurs, il convient d'ajouter les champs suivants :

GWSZone	Identifikator	Identificateur	INTERLIS.StandardOID	= INTERLIS.StandardOID
• • = • •				

7.2. Niveau de représentation Périmètres de protection des eaux souterraines

Désignation : « Zones de protection des eaux souterraines »

La classe GWSAreal constitue le niveau de représentation (couche, ou « layer ») et le produit dérivé de l'INDG *Périmètres de protection des eaux souterraines*. Dans les portails (p. ex. map.geo.tg.ch ou map.geo.gl.ch), toutes les représentations surfaciques de cette classe doivent apparaître avec une opacité de 60 à 70 %, dans les services de consultation (p. ex. WMS) avec une opacité de 100 % (surface pleine).

Les valeurs de couleur indiquées ci-dessous se rapportent à des tores (anneaux) exclusifs (ce qui signifie qu'une surface d'un certain type ne couvre aucune autre surface du même niveau de représentation). Si toutefois les périmètres et futures zones de protection sont disponibles comme surfaces unies, il convient de placer les zones présentant la restriction d'utilisation la plus importante tout en haut dans le niveau de représentation (c.-à-d. future zone S1 sur future zone S2). En outre, il faut quelque peu éclaircir les tons bleu-vert, afin que les couleurs donnent la même impression que dans les illustrations suivantes. Les éventuelles hachures de surfaces sous-jacentes peuvent dans ce cas transparaître dans les surfaces situées en dessus.

Code	Signification	Symbole	Description	Exemple (en partie réel, en partie fictif)	HSV
	Texte de la légende				
Areal	Périmètre de protection		Hachures verticales	ATTA TOWN	Fond: 190/35/95
	des eaux souterraines		bleu foncé sur fond	Austinibili)	Bordure : 190/100/35
	selon ch. 13, ann. 4,		bleu-vert pâle,		Hachures : 190/100/35
	OEaux		bordure bleu foncé	erteid 350 Au 350	
				Rostrot	
	« Périmètre de protection				
	des eaux souterraines »				
ZukuenftigeZoneS1	Future zone de protection		Surface unie bleu-	okel 724	Fond: 190/100/35
	S1 selon ch. 23, al. 2,		vert pâle très foncé		Bordure : 190/100/35
	ann. 4, OEaux			7	
				7.3	
	« Future zone de			Follere	
	protection S1 »			, e 1	

ZukuenftigeZoneS2	Future zone de protection S2 selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux « Future zone de protection S2 »	Surface unie bleuvert pâle foncé		Fond : 190/100/75 Bordure : 190/100/35
ZukuenftigeZoneS3	Future zone de protection S3 selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux « Future zone de protection S3 »	Surface unie bleuvert pâle		Fond : 190/35/95 Bordure : 190/100/35
ZukuenftigeZoneSm	Future zone de protection S _m selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux « Future zone de protection S _m »	Hachures blanches sur fond bleu-vert, orientation NO-SE (teinte du fond comme ZukünftigeS3)	Fact	Fond : 190/35/95 Bordure : 190/100/35 Hachures : 0/0/100
ZukuenftigeZoneSh	Future zone de protection S _h selon ch. 23, al. 2, ann. 4, OEaux « Future zone de protection S _h »	Hachures blanches sur fond bleu-vert foncé, orientation NO-SE (teinte du fond comme ZukünftigeS2)	Many in the Paper.	Fond : 190/100/75 Bordure : 190/100/35 Hachures : 0/0/100

Informations à donner sur les objets et terminologie

Classe	Attribut	Désignation de l'attribut	Valeurs	Sortie
GWSAreal	Тур	Туре	Areal	Périmètre de protection des eaux souterraines
			ZukuenftigeZoneS1	Future zone de protection S1
			ZukuenftigeZoneS2	Future zone de protection S2
			ZukuenftigeZoneS3	Future zone de protection S3
			ZukuenftigeZoneSm	Future zone de protection S _m
			ZukuenftigeZoneSh	Future zone de protection S _h
			Sm	Future zone de protection des eaux souterraines S _m
			Sh	Future zone de protection des eaux souterraines S _h
GWSAreal	KantonaleTypBezeichnu	Désignation	LocalisedText	= LocalisedText
	ng	cantonale du		
		type		
GWSAreal	istAltrechtlich	Périmètre de	True	Oui
		protection	False	Non
		relevant de		
		l'ancien droit		
Status	Rechtsstatus	Statut juridique	inKraft	En vigueur
			provisorisch	Pas en vigueur
Status	KantonalerStatus	Désignation du statut cantonale	LocalisedText	= LocalisedText
Status	Rechtskraftdatum	Date de l'entrée en vigueur	XMLDate	"YYYY-MM-DD"
GWSAreal	Bemerkungen	Remarques	LocalisedMText	= LocalisedMText

\sim	\	~~~	•
()+	- - v	202:	4

Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux : application de la LGéo

Informations complémentaires sur les objets dans l'INDG

Attribut INDG « Kanton »	Canton	Sigle du canton en deux lettres : « AG », « AI », « AR »,

Dans les produits qui pourraient être dérivés de l'INDG pour les utilisateurs, il convient d'ajouter les champs suivants :

GWSAreal	Identifikator	Identificateur	INTERLIS.StandardOID	= INTERLIS.StandardOID

39

7.3. Niveaux de représentation Secteurs de protection des eaux Au, Ao, Zu, Zo

Les secteurs de protection des eaux A_u, A_o, Z_u, Z_o de la classe GWSBereich doivent être implémentés en tant que *4 niveaux de représentation* (couches, ou « layers) et dérivés (dans l'INDG) *indépendants*. Leur empilement suit la proposition faite au chapitre 1.1. Dans les portails (p. ex. map.geo.tg.ch ou map.geo.gl.ch), les niveaux doivent apparaître avec l'opacité indiquée dans le tableau ci-dessous, dans les services de consultation (p. ex. WMS) avec une opacité de 100 % (surface pleine).

Code	Signification Désignation	Symbole	Description	Exemple	HSV
Au	Secteur de protection des eaux Au selon ch. 111, ann. 4, OEaux « Secteur de protection des eaux Au »		Surface unie rouge avec bordure rouge, opacité 40 %	Chat Les Gouilles Cressier NE Les Cordelles deux Thielles	Surface : 0/100/100 Bordure : 0/100/100

Ао	Secteur de protection des eaux A _o selon ch. 112, ann. 4, OEaux « Secteur de protection des eaux A _o »	Surface unie orange pâle avec bordure brune, opacité 60 %	555 586 Neu Hagenau 627	Surface : 25/25/100 Bordure : 0/50/55
Zu	Aire d'alimentation Z _u selon ch. 113, ann. 4, OEaux « Aire d'alimentation Z _u »	Hachures montantes violet pâle, orientation NE-SO, avec bordure violet pâle, opacité 100 %	Le Grand Essert 758 Les Toches Les Primm Le Petit Essert Le Motta Chacilon Sur-le Coteauc	Hachures : 280/50/80 Bordure : 280/50/80

Zo	Aire d'alimentation Z_o selon ch. 114, ann. 4, OEaux. « Aire d'alimentation Z_o »	Hachures violet pâle, orientation NO-SE, avec bordure violet pâle, opacité 100 %	Chriixegg 845 826 Wilen 828 835 Februardegg 873 873 799 Neugrund Usser 1990 1990 1990 1990 1990 1990 1990 199	Hachures :280/50/80 Bordure :280/50/80
			Usser schwandegg	

Informations à donner sur les objets et terminologie

Même si_chacun des quatre niveaux ne représente qu'un seul type de secteur de protection des eaux, l'attribut Type doit être contenu dans chaque niveau de représentation.

Classe	Attribut	Désignation de l'attribut	Valeurs	Sortie
GSBereich	Тур	Туре	Au	Secteur de protection des eaux Au
			Ao	Secteur de protection des eaux A _o
			Zu	Aire d'alimentation Z _u
			Zo	Aire d'alimentation Z _o
GSBereich	KantonaleTypBezeichnung	Désignation cantonale du type	LocalisedText	= LocalisedText
GWSBereich	Bemerkungen	Remarques	LocalisedMText	= LocalisedMText

O	FE\	/ 20	23

43

Informations complémentaires sur les objets dans l'INDG

Attribut INDG « Kanton » Canton	Sigle du canton en deux lettres : « AG », « AI », « AR »,
---------------------------------	---

Dans les produits qui pourraient être dérivés de l'INDG, il convient d'ajouter les champs suivants :

GSBereich Identi	tifikator	Identificateur	INTERLIS.StandardOID	= INTERLIS.StandardOID

Un dérivé distinct (un jeu de données autonome) doit être disponible pour chaque type de secteur de protection des eaux.

7.4. Statut des zones et périmètres de protection des eaux souterraines

Statut	Signification Désignation	Symbole	Description	Exemple	Ligne de bordure
Généralités	Designation				
inKraft	La zone ou le périmètre est en vigueur. « En vigueur »	Exemples:	Bordure continue	Then be	Ligne continue
provisorisch AenderungMitVorwirkung AenderungOhneVorwirkung	Tous types d'états précédant la mise en vigueur définitive de l'élément. « Pas encore en vigueur (provisoire) » « Pas encore en vigueur (avec effet ex ante) » « Pas encore en vigueur (sans effet ex ante) »	Exemples:	Bordure discontinue, couleur unie	Worken	Exemple 4:4

Exceptions				
S1 provisorisch AenderungMitVorwirkung AenderungOhneVorwirkung	Tous types d'états précédant la mise en vigueur définitive de l'élément. « Pas encore en vigueur (provisoire) » « Pas encore en vigueur (avec effet ex ante) » « Pas encore en vigueur (sans effet ex ante) »	Bordure discontinue bicolore	Worden	Exemple 4:4 Couleur de bordure 1 : HSV 240/100/50 Couleur de bordure 2 : HSV 215/80/100
Zukuenftige S1 provisorisch AenderungMitVorwirkung AenderungOhneVorwirkung	Tous types d'états précédant la mise en vigueur définitive de l'élément. « Pas encore en vigueur (provisoire) » "Pas encore en vigueur (avec effet ex ante)" "Pas encore en vigueur (sans effet ex ante)"	Bordure discontinue bicolore	Worker	Beispiel 4:4 Couleur de bordure 1 : HSV 190/100/35 Couleur de bordure 2 : HSV 190/100/75

Là où des polygones se touchent, les lignes de bordure doivent – si cela est techniquement possible – être ajustées de telle manière qu'un espace subsiste entre les lignes afin que celles-ci restent visibles. L'épaisseur des lignes et les intervalles (« 4:4 ») pour les zones et périmètres de protection qui ne sont pas encore en vigueur doivent être sélectionnés de telle sorte que les lignes en traitillés se distinguent clairement des lignes continues.

7.5. Principes pour la combinaison des éléments

Il est conseillé d'empiler les éléments des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux dans l'ordre suivant :

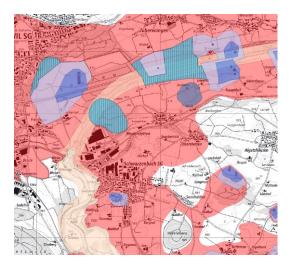
haut

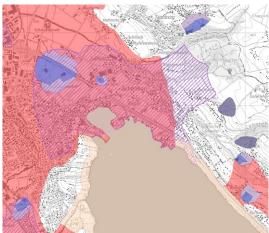
Aires d'alimentation Z_o Aires d'alimentation Z_u Zones de protection des eaux souterraines Périmètres de protection des eaux souterraines Secteur de protection des eaux A_o Secteur de protection des eaux A_u

bas

L'apparence des couleurs doit être conservée même lorsque plusieurs couches transparentes se superposent. Les zones de protection et les périmètres doivent paraître bleus ou bleu-vert même en combinaison avec un secteur de protection des eaux.

On recommande par ailleurs d'utiliser un fond de carte noir et blanc.





8. Fonction de filtre

Ce chapitre définit la transformation des données conformément au présent modèle de données dans la structure de transfert du modèle-cadre du cadastre RDPPF¹¹.



Fig. 5: Fonction de filtre

Des prescriptions légales doivent absolument être saisies pour l'échange de conforme au modèle-cadre RDPFF.

La représentation sur la structure de transfert RDPPF doit s'effectuer comme suit :

- Chaque objet GWSZone et GWSAreal devient un objet Eigentumsbeschraenkung (restriction à la propriété foncière) et un objet Geometrie.
- Chaque *Dokument* devient, en fonction du contenu de l'attribut *Dokument.Art*, une *Rechtsvorschrift* (prescription légale) ou un *Dokument*.
- Un objet Amt reste un objet Amt.
- Darstellungsdienst devient DarstellungsDienst.
- L'attribution de *Amt* (et de *DarstellungsDienst*) à une *Eigentums-beschraenkung* (ou à *Geometrie*, *Dokument* et *Rechstvorschrift*) se fait à l'aide de l'attribut *Datenbestand / BasketId*.
- L'attribution des entrées de légende se fait à l'aide du modèle complémentaire
 LegendeEintrag_PlanGewaesserschutz_V1_1.ili, qui prépare justement ces
 éléments pour la structure de transfert. Les informations requises sont soit
 déjà intégrées au modèle spécialisé PlanerischerGewaesserschutz_V1_1.ili,
 soit fournies via un fichier de transfert XML
 (http://models.geo.admin.ch/BAFU/

<u>PlanerischerGewaesserschutz Codetexte V1 1.xml</u>). Cela n'a aucune influence sur l'échange des données purement techniques.

¹¹ http://www.cadastre.ch/internet/oerebk/fr/home/topics/model.html

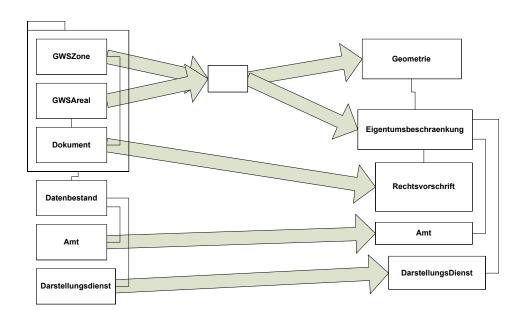


Fig. 6 : Dérivation de la structure de transfert RDPPF

L'attribution des attributs est la suivante :

Modèle 'Planerischer_Gewaesserschutz_V1_1'	Modèle-cadre cadastre RDPPF (structure de transfert)
	(on acture ac transfers)
de l'attribut-source (Klasse.Attributname)	à l'attribut-cible (Klasse.Attributname)
ou de la valeur constante	ou à la classe-cible (nom de classe)
Status.Rechtsstatus	Eigentumsbeschraenkung.Rechtsstatu
(sans « provisorisch »)	s
Status.Rechtskraftdatum,	Eigentumsbeschraenkung.publiziertAb
ou, si non disponible,	
Datenbestand.Stand	
n/a	Eigentumsbeschraenkung.publiziertBi
	s
GWSZone.Geometrie	Geometrie.Flaeche
GWSAreal.Geometrie	Geometrie.Flaeche
Status.Rechtsstatus	Geometrie.Rechtsstatus
(sans « provisorisch »)	
Status.Rechtskraftdatum,	Geometrie.publiziertAb
ou, si non disponible,	
Datenbestand.Stand	

Dokument.Typ	
	Dokument.Typ
Dokument.Titel	Dokument.Titel
Dokument.Abkuerzung	Dokument.Abkuerzung
Dokument.OffizielleNr	Dokument.OffizielleNr
Dokument.NurInGemeinde	Dokument.NurInGemeinde
Dokument.TextImWeb	Dokument.TextImWeb
Dokument.Dokument	Dokument.Dokument
Dokument. AuszugIndex	Dokument. Auszuglndex
Dokument.publiziertAb	Dokument.publiziertAb
Dokument.publiziertBis	Dokument.publiziertBis
Dokument.Rechtsstatus	Dokument.Rechtsstatus
Amt.Name	Amt.Name
Amt.AmtlmWeb	Amt.AmtImWeb
Amt.UID	Amt.UID
Amt.Zeile1	Amt.Zeile1
Amt.Zeile2	Amt.Zeile2
Amt.Strasse	Amt.Strasse
Amt.Hausnr	Amt.Hausnr
Amt.PLZ	Amt.PLZ
Amt. Ort	Amt. Ort
Darstellungsdienst.VerweisWMS	DarstellungsDienst.VerweisWMS

Modèle	Modèle-cadre cadastre RDPPF
'LegendeEintrag_PlanGewaesserschut	(structure de transfert)
z_V1_2.ili'	
	LegendeEintrag.Symbol
Symbole de la description graphique pour	
le type de zone de protection	

correspondant selon chap. 7, peut être	
tiré du XML avec les codes	
(http://models.geo.admin.ch/BAFU/	
PlanerischerGewaesserschutz_Codetext	
e_V1_2_20211202.xml, cf.	
LegendeEintrag.ArtCodeliste).	
LegendeEintrag_Zone.LegendeText_Zon	LegendeEintrag.LegendeText
е	
Texte de la légende pour le type de zone	
de protection correspondant selon	
chap. A.2.5, peut être tiré du XML avec	
les codes	
(PlanerischerGewaesserschutz_Codetext	
e_V1_2_20211202, cf.	
LegendeEintrag.ArtCodeliste).	
LegendeEintrag_Zone.ArtCode_Zone	LegendeEintrag.ArtCode
http://models.geo.admin.ch/BAFU/	LegendeEintrag.ArtCodeliste
PlanerischerGewaesserschutz Codetexte	
V1_2_20211202	
Lien (URI) sur un fichier XML avec contenu	
suivant :	
 description de la légende, 	
texte de la légende et	
SchutzzoneTyp (ArtCode)	
Valeur constante	LegendeEintrag.Thema
"ch.Grundwasserschutzzonen"	

LegendeEintrag_Areal.Symbol_Areal Symbole de la description graphique pour	LegendeEintrag.Symbol
le type de périmètre de protection	
correspondant selon chap. 7, peut être tiré	
du XML avec les codes	
(http://models.geo.admin.ch/BAFU/	
PlanerischerGewaesserschutz Codetexte	
<u>V1 2 20211202.xml</u> , cf.	
LegendeEintrag.ArtCodeliste).	
LegendeEintrag_Areal.LegendeText_Are	LegendeEintrag.LegendeText
al	
Texte de la légende pour le type de	
périmètre de protection correspondant	
selon chap. A.2.4, peut être tiré du XML	
avec les codes	
(http://models.geo.admin.ch/BAFU/	
PlanerischerGewaesserschutz Codetexte	

<u>V1 2 20211202.xml</u> , cf.	
LegendeEintrag.ArtCodeliste).	
LegendeEintrag_Areal.ArtCode_Areal	LegendeEintrag.ArtCode
http://models.geo.admin.ch/BAFU/	LegendeEintrag.ArtCodeliste
PlanerischerGewaesserschutz Codetexte	
V1 2 20211202.xml	
Lien (URI) sur un fichier XML avec contenu	
suivant :	
 description de la légende, 	
 texte de la légende et 	
SchutzarealTyp (ArtCode)	
Valeur constante	LegendeEintrag.Thema
"ch.Grundwasserschutzareale"	Note : LegendeEintrag.Thema et
	Eigentumsbeschraenkung.Thema
	doivent concorder.

9. Structure des services WMS

Ce chapitre définit la structure à niveaux des services WMS¹². Un service WMS (Web Map Service) fournit les informations à référence spatiale sous forme d'un extrait de carte (communication de machine à machine) et peut livrer au besoin des informations sur des objets isolés. Il correspond donc aux services de consultation prescrits par l'OGéo. Le document eCH-0056¹³ fixe d'autres exigences contraignantes en rapport avec le service WMS. La représentation (des données au sein d'un niveau) est définie dans un modèle de représentation.

WMS-Layername	ch.[datenherr].grundwasserschutz.gwskarte
Volume des	Combinaison de TOPIC GWSZonen et GSBereiche
données	
Commentaire	Correspond à la carte de protection des eaux

WMS-Layername	ch.[datenherr].grundwasserschutz.gwszonen
Datenumfang	Classe (CLASS) GWSZone
Commentaire	Correspond aux zones de protection des eaux souterraines

WMS-Layername	ch.[datenherr].grundwasserschutz.gwsareale
Volume des	Classe (CLASS) GWSAreal
données	

¹² http://www.opengeospatial.org/standards/wms

http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0056&documentVersion=2.00

Commentaire	Correspond	aux	périmètres	de	protection	des	eaux
	souterraines						

WMS-Layername	ch.[datenherr].grundwasserschutz.gsbereichAo	
Datenumfang	Classe (CLASS) GSBereich, type = Ao	
Commentaire	Correspond aux secteurs de protection des eaux A _o	

WMS-Layername ch.[datenherr].grundwasserschutz.gsbereichAu	
Volume des	Classe (CLASS) GSBereich, type = Au
données	
Commentaire	Correspond aux secteurs de protection des eaux Au

WMS-Layername	ch.[datenherr].grundwasserschutz.gsbereichZo
Volume des	Classe (CLASS) GSBereich, type = Zo
données	
Commentaire	Correspond aux aires d'alimentation Z₀

WMS-Layername	ch.[datenherr].grundwasserschutz.gsbereichZu
Volume des	Classe (CLASS) GSBereich, type = Zu
données	
Commentaire	Correspond aux aires d'alimentation Z _u

[datenherr] représente l'abréviation du propriétaire des données. Pour les communes, il s'agit du numéro OFS, pour les cantons du sigle cantonal.

10. Sécurité

Le modèle de données ne décrit aucune interface fonctionnelle vers les systèmes. Il ne permet pas d'introduire des définitions générales de fonctions dans un système.

C'est aux services compétents qu'il revient d'assurer la sécurité des systèmes dans le cadre de l'agencement de l'architecture du système.

11. Protection des données

Le modèle de données ne définit aucune donnée personnelle. Le contenu des documents, notamment des prescriptions légales, doit décrire les restrictions à la propriété foncière. Les services compétents sont chargés de traiter le contenu des documents dans le respect de la protection des données.

Annexe

A) Abréviations

DDP	Droit distinct et permanent
FF	Feuille fédérale
GSK	Carte de protection des eaux
	(G ewässer s chutz k arte)
LGéo	Loi sur la géoinformation
MC	Modèle-cadre
MO	Mensuration officielle
N°BFS	Numéro de la commune selon liste officielle
	des communes
OC	Organisation du cadastre
OCRDP	Ordonnance sur le cadastre des restrictions
	de droit public à la propriété foncière
OFS	Office fédéral de la statistique
OGéo	Ordonnance sur la géoinformation
RDPPF	Restriction de droit public à la propriété
	foncière
SEDEX	Secure Data Exchange
SLA	Service Level Agreement
sous-	Sous-groupe d'une communauté
ComInfoS	d'informations spécialisées
UML	Unified Modeling Language
URI	Uniform Ressource Identifier
URL	Uniform Ressource Location
WFS	Web Feature Service
WMS	Web Map Service

B) Documents référencés

Numéro	Document	
dans le		
texte		
1	OFEFP, 2004 : Instructions pratiques pour la protection des eaux	
	souterraines. L'environnement pratique. Office fédéral de	
	l'environnement, des forêts et du paysage, Berne. 133 p.	

C) Eléments facultatifs du modèle de données

Les attributs ayant une cardinalité [1] sont obligatoires, ceux ayant une cardinalité [0..1] facultatifs. Les exceptions sont mentionnées dans le catalogue d'objets.

Les objets possédant les valeurs d'attribut ou les propriétés suivantes sont facultatifs :

Classe GSBereich, objets ayant les valeurs BereichTyp =

- UB
- Alt.A, Alt.B, Alt.C; facultatif si Au existe
- Z_u
- Z_o

D) Modèle de données au format INTERLIS 2

Modèle PlanerischerGewaesserschutz_V1_2

```
INTERLIS 2.3;
!!@ technicalContact=mailto:gis@bafu.admin.ch
!!@ furtherInformation=https://www.bafu.admin.ch/qeodatenmodelle
!!@ IDGeoIV="130.1,131.1,132.1"
MODEL PlanerischerGewaesserschutz V1 2 (de)
AT "https://models.geo.admin.ch/BAFU/"
VERSION "2023-05-01" =
  IMPORTS LocalisationCH V1, CHAdminCodes V1, Units, GeometryCHLV95 V1, InternationalCodes V1;
    CubicMeterPerSecond [m3sec] = (Units.m3 / INTERLIS.s);
  DOMAIN
    Menge = 0 ... 100000 [m3sec];
    RechtsstatusArt = (
      inKraft,
      AenderungMitVorwirkung,
      AenderungOhneVorwirkung,
      provisorisch
    DokumentTyp = (
      Rechtsvorschrift,
      GesetzlicheGrundlage,
      Hinweis
    CHSurface = SURFACE WITH (STRAIGHTS) VERTEX GeometryCHLV95 V1.Coord2 WITHOUT OVERLAPS > 0.001;
    STRUCTURE LocalisedUri =
      Language: InternationalCodes V1.LanguageCode ISO639 1;
      Text : MANDATORY URI;
    END LocalisedUri;
    STRUCTURE MultilingualUri =
      LocalisedText : BAG {1..*} OF LocalisedUri;
      UNIQUE (LOCAL) LocalisedText:Language;
    END MultilingualUri;
```

```
STRUCTURE LocalisedBlob =
   Language : InternationalCodes V1.LanguageCode ISO639 1;
    Blob : MANDATORY BLACKBOX BINARY;
 END LocalisedBlob;
 STRUCTURE MultilingualBlob =
    LocalisedBlob : BAG {1..*} OF LocalisedBlob;
    UNIQUE (LOCAL) LocalisedBlob:Language;
 END MultilingualBlob;
TOPIC GSBereiche =
 DOMAIN
    GSBereichTyp = (
      Ao,
      Αu,
      Zo,
      Zu,
      UB
    );
 CLASS GSBereich =
    Identifikator : INTERLIS.STANDARDOID;
    Geometrie : MANDATORY CHSurface;
    Typ : MANDATORY GSBereichTyp;
    KantonaleTypBezeichnung : LocalisationCH V1.LocalisedText;
    Bemerkungen : LocalisationCH V1.LocalisedMText;
 END GSBereich;
END GSBereiche;
TOPIC GWSZonen =
 DOMAIN
    SchutzarealTyp = (
      Areal,
      ZukuenftigeZoneS1,
      ZukuenftigeZoneS2,
      ZukuenftigeZoneS3,
      ZukuenftigeZoneSh,
      ZukuenftigeZoneSm
    SchutzzoneTyp = (
      S1,
      S2,
      S3,
```

```
S3Zu,
    S kantonaleArt,
    Sh,
    Sm
  );
STRUCTURE Kanton =
  Value: CHAdminCodes V1.CHCantonCode;
END Kanton ;
/** Rechtskraftdatum ist MANDATORY falls Rechtsstatus = "inKraft"
CLASS Status =
  Rechtsstatus: MANDATORY RechtsstatusArt;
  Rechtskraftdatum : INTERLIS.XMLDate;
  Bemerkungen : LocalisationCH V1.LocalisedMText;
  KantonalerStatus : LocalisationCH V1.LocalisedText;
  MANDATORY CONSTRAINT NOT (Rechtsstatus == #inKraft) OR DEFINED (Rechtskraftdatum);
END Status;
CLASS GWSAreal =
  Identifikator : INTERLIS.STANDARDOID;
  Geometrie : MANDATORY CHSurface;
  Bemerkungen : LocalisationCH V1.LocalisedMText;
  Typ: MANDATORY SchutzarealTyp;
  istAltrechtlich : MANDATORY BOOLEAN;
END GWSAreal:
CLASS GWSZone =
  Identifikator : INTERLIS.STANDARDOID;
  Geometrie : MANDATORY CHSurface;
  Bemerkungen: LocalisationCH V1.LocalisedMText;
  Typ : MANDATORY SchutzzoneTyp;
  KantonaleTypBezeichnung : LocalisationCH V1.LocalisedText;
  istAltrechtlich : MANDATORY BOOLEAN;
END GWSZone;
ASSOCIATION StatusGWSAreal =
  Status -- {1} Status;
  GWSAreal -<> {0..*} GWSAreal;
END StatusGWSAreal;
ASSOCIATION StatusGWSZone =
  Status -- {1} Status;
  GWSZone -<> {0..*} GWSZone;
END StatusGWSZone;
CLASS Dokument =
  Typ: MANDATORY DokumentTyp;
```

```
Titel: MANDATORY LocalisationCH V1.MultilingualText;
   Abkuerzung : LocalisationCH V1.MultilingualText;
   OffizielleNr : LocalisationCH V1.MultilingualText;
   NurInGemeinde : CHAdminCodes V1.CHMunicipalityCode;
   TextImWeb : MultilingualUri;
   Dokument : MultilingualBlob;
   AuszugIndex : MANDATORY -1000 .. 1000;
   Rechtsstatus : MANDATORY RechtsstatusArt;
   publiziertAb : MANDATORY INTERLIS.XMLDate;
   publiziertBis : INTERLIS.XMLDate;
   MANDATORY CONSTRAINT DEFINED (TextImWeb) OR DEFINED (Dokument);
 END Dokument;
 ASSOCIATION RechtsvorschriftGWSAreal =
   Rechtsvorschrift -- {0..*} Dokument;
   GWSAreal -- {0..*} GWSAreal;
 END RechtsvorschriftGWSAreal;
 ASSOCIATION RechtsvorschriftGWSZone =
   Rechtsvorschrift -- {0..*} Dokument;
   GWSZone -- {0..*} GWSZone;
 END RechtsvorschriftGWSZone;
END GWSZonen;
!!@ limitedTo = "ch.admin.bafu.planerischergewaesserschutz codetexte v1 2"
TOPIC LegendeEintrag =
 CLASS LegendeEintrag Zone =
   Symbol Zone : MANDATORY BLACKBOX BINARY;
   LegendeText Zone : MANDATORY LocalisationCH V1.MultilingualText;
   ArtCode Zone: MANDATORY PlanerischerGewaesserschutz V1 2.GWSZonen.SchutzzoneTyp; !! bestehende Aufzaehlung des MGDM
   Rechtsstatus : MANDATORY RechtsstatusArt;
 END LegendeEintrag Zone;
 CLASS LegendeEintrag Areal =
   Symbol Areal : MANDATORY BLACKBOX BINARY;
   LegendeText Areal: MANDATORY LocalisationCH V1.MultilingualText;
   ArtCode Areal: MANDATORY PlanerischerGewaesserschutz V1 2.GWSZonen.SchutzarealTyp; !! bestehende Aufzaehlung des MGDM
   Rechtsstatus : MANDATORY RechtsstatusArt;
 END LegendeEintrag Areal;
END LegendeEintrag;
TOPIC TransferMetadaten =
 /** Eine organisatorische Einheit innerhalb der öffentlichen Verwaltung, z.B. eine für Geobasisdaten zuständigen Stelle.
 CLASS Amt =
```

```
Name : MANDATORY LocalisationCH V1.MultilingualText;
      AmtImWeb : MultilingualUri;
      UID : TEXT*12;
      Zeile1 : TEXT*80;
      Zeile2 : TEXT*80;
      Strasse : TEXT*100;
      Hausnr : TEXT*7;
      PLZ : TEXT*4;
      Ort : TEXT*40;
      UNIQUE UID;
   END Amt;
    /** Angaben zum Darstellungsdienst.
   CLASS Darstellungsdienst =
      VerweisWMS : MANDATORY MultilingualUri;
   END Darstellungsdienst;
   CLASS Datenbestand =
      !!@ basketRef=PlanerischerGewaesserschutz V1 2.GWSZonen
      BasketId : MANDATORY TEXT;
      Stand : MANDATORY INTERLIS.XMLDate;
      Lieferdatum : INTERLIS.XMLDate;
      Bemerkungen : MTEXT;
      /** Verweis auf weitere maschinenlesbare Metadaten (XML). z.B. http://www.geocat.ch/geonetwork/srv/deu/gm03.xml?id=705
      weitereMetadaten : URI;
   END Datenbestand;
   ASSOCIATION zustaendigeStelleDatenbestand =
      zustaendigeStelle -- {1} Amt;
      Datenbestand -<> {0..*} Datenbestand;
   END zustaendigeStelleDatenbestand;
   ASSOCIATION DarstellungsdienstDatenbestand =
      Darstellungsdienst -- {1} Darstellungsdienst;
      Datenbestand -<> {0..*} Datenbestand;
   END DarstellungsdienstDatenbestand;
  END TransferMetadaten;
END PlanerischerGewaesserschutz V1 2.
```